

Résultat de l'enquête d'utilité publique du Chronobus C7

Le rapport de la Commission d'enquête d'utilité publique du chronobus C7 vient d'être rendu public.

Ce document d'une centaine de pages mérite une lecture attentive – il est d'ailleurs consultable [téléchargeable sur le site de Nantes Métropole](#). – car les commissaires enquêteurs ont examiné de façon détaillée tous les enjeux du dossier, apportant certes une réserve et des recommandations, mais, surtout, ont confirmé le caractère d'utilité publique du projet et les principales options que la municipalité et Nantes Métropole ont défendues.

Sur le déroulement de l'enquête, il précise que « **437 annotations ont été portées aux registres et 220 courriers adressés. 285 avis sont favorables, 111 défavorables et 261 ne sont pas clairement exprimés pour ou contre** ». La commission d'enquête souligne également que « **le nombre considérable d'avis formulés témoigne de l'intérêt porté par la population au projet** », alors qu'« **habituellement, les annotations inscrites aux registres et les courriers sont adressés par les personnes opposées au projet, les favorables, majorité silencieuse, se manifestant peu** ».

Pour les commissaires enquêteurs, « **il est évident qu'il y avait une bonne connaissance du dossier de la part du public** » et que la demande de prolongation de l'enquête formulée par l'association *Sainte-Luce Dynamique et solidaire* avait pour « **but clairement affiché d'influencer et de rejeter le projet** », la commission d'enquête assimilant la démarche à « **la politique de l'escargot** » « **afin de tenter d'accaparer les commissaires enquêteurs et le public** ».

Ainsi, la tentative d'obstruction de l'opposition municipale a échoué et la Commission d'enquête le pointe.

Sur le fond, la commission acte les points principaux suivants :

La ligne Chronobus C7 est d'« **utilité publique** » parce que « **le service rendu à la population (cadencement, régularité, plage horaire) sera bien supérieur à terme aux inconvénients qui en découlent (acquisitions foncières et reports de trafic)** ».

La commission d'enquête considère également « **le tracé retenu comme le meilleur parti d'aménagement afin de rendre le service attendu** », que « **l'atteinte à la propriété privée est limité par rapport au bénéfice retiré par la mise en service de la ligne** », que « **les inconvénients découlant de la mise en service du Chronobus sont acceptables globalement comparativement au service attendu** » et que « **le coût d'aménagement ne paraît pas disproportionné par rapport à l'objectif** ».

Voici donc les raisons pour lesquelles la commission exprime un **avis très nettement favorable**, qui est aussi assorti d'une réserve et de 6 recommandations.

Il faut préciser qu'avant de publier ce rapport, la Commission a interrogé les techniciens de Nantes Métropole qui ont produit dans un « **Mémoire en réponse** » qui est annexé au rapport de la Commission. Ce mémoire répond sur les principes et par avance à la réserve et à certaines recommandations. Il reste à effectuer les études techniques pour confirmer et préciser ces réponses. Mais, déjà, ce Mémoire précise qu'il y aura des parkings-relai (deux à Thouaré, un à la Planchonnais et un en face de Métro) avec des parking vélo sécurisés, précise la desserte –améliorée– de la Colinière et la desserte du collège de Sainte-Luce par les autres lignes de bus réorganisés, ...

La réserve : La commission d'enquête souhaite que, sur la rue Coty à Sainte Luce et la rue de Nantes à Thouaré (direction ouest-est), "soit mis en place un système temporaire de fermeture sauf bus lorsque les conditions de circulation sont défavorables à l'avancé du Chronobus. Ce système aurait pour avantages de maintenir le passage devant les commerces et de stationner à proximité une majeure partie de la journée et les weekends, de limiter la circulation rue Dolny".

Le Mémoire en retour indique que Nantes Métropole étudie cette possibilité.

Recommandations :

▶ à la Souillarderie : un aménagement permettant aux usagers et PMR d'accéder sans difficulté au tram ;

Le Mémoire en retour précise les aménagements de la station Souillarderie.

▶ rue du Pinier : maintenir l'accès aller et retour au magasin LE GARS ;

Accord de Nantes Métropole.

▶ à Thouaré : de revoir le stationnement dans le centre ;

Le Mémoire précise que le même nombre de places sera assuré (avec un autre aménagement).

▶ de réglementer le stationnement en adaptent la durée au lieu dans les centre villes de Sainte Luce et Thouaré ;

A Sainte-Luce, la concertation est en cours avec le groupe extra-municipal « déplacements » et l'Union des Commerçants.

▶ la sécurisation des voies du plan de circulation avant les travaux d'aménagement du circuit chronobus.

Les dispositifs de sécurisation et de ralentissement sont à l'étude.

▶ rue Dolny : envisager l'acquisition amiable des 2 immeubles qui vont se retrouver isolés entre la percée de la rue et la place 11 novembre ;

A l'étude.

Enfin, le rapport d'enquête confirme trois points : le projet Chronobus répond aux besoins de notre territoire ; le développement des transports collectifs correspond à une attente des Lucéens ; l'ampleur du projet nécessite de légitimes adaptations.

Le 29/04/2012.